

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Objet : Nombre des adjoints

L'an deux mil quatorze, le 29 mars, le Conseil municipal de la commune de **SERRA DI FERRO** légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Antoine GIORGI, Maire.

Présents : Jean ALFONSI, Dominique BARTOLI, Marie-Pierre BARTOLI, Olivier BURESI, Martine CHIARELLI, Antoine GIORGI, Jérôme LEONETTI, Coralie MANCINI, Jean-Baptiste SANTONI, Martin VALENTINI.

Absent : Ilana PERETTI (à partir de la délibération 14/6)

Pouvoirs : Ilana PERETTI a donné pouvoir à Martine CHIARELLI

Secrétaire de séance : Coralie MANCINI

Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Il vous est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

Le Conseil ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, accepte sa proposition et fixe à 3 le nombre des adjoints.

Fait et délibéré en mairie pour les jour, mois et an que dessus,

N° : 14/6

Convocation le : 24 mars 2014

Certifié rendu exécutoire

Transmission : 31 mars 2014

Publication : 31 mars 2014